

Signature de la charte Romain Jacob



Les acteurs de santé
de l'Occitanie
s'unissent pour améliorer
l'accès à la santé
des personnes en
situation de handicap.

DOSSIER de PRESSE

09 / 05 / 2023

Montpellier

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ p.3

CHIFFRES CLÉS p.5

1 | **LA CHARTE ROMAIN JACOB,
LE GUIDE ÉTHIQUE DE L'ACCÈS AUX SOINS
DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP** p.6

2 | **LE BAROMÈTRE HANFIFACTION,
LE QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CHARTE ROMAIN JACOB** p.7

3 | **LES ACTIONS DE L'ASSURANCE MALADIE** p.9

À PROPOS p.14



UNE CHARTE RÉGIONALE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les acteurs de la santé de la région Occitanie ont signé ce jour la charte Romain Jacob, en présence de Pascal Jacob, président de l'association Handidactique. Ils affirment ainsi leur engagement pour améliorer l'accès aux droits et aux soins des personnes vivant avec un handicap, qui se traduit par différentes actions portées à l'échelle nationale et locale. Ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie de *Aller vers*, et viennent renforcer l'action historique des établissements et services sanitaires et médico-sociaux de l'Assurance Maladie gérés par le groupe Ugecam qui œuvrent au quotidien pour garantir une prise en charge et un accompagnement de qualité aux personnes vivant avec un handicap.



► LA CHARTE ROMAIN JACOB, pour fédérer l'ensemble des acteurs régionaux

Rédigée par et pour des personnes vivant avec un handicap en 2014, la charte Romain Jacob repose sur 12 pistes d'amélioration de l'accès aux soins pour les personnes vivant avec un handicap, portant à la fois sur l'accès à la santé, le rôle de l'accompagnant, la valorisation de la personne vivant avec un handicap et l'écoute de ses besoins, l'accès aux technologies de l'information ...

Les 12 engagements de la charte Romain Jacob :

- 1 . Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même.
- 2 . Valoriser l'accompagnement.
- 3 . Exprimer les besoins.
- 4 . Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap.
- 5 . Construire une culture professionnelle commune.
- 6 . Coordonner le parcours de santé.
- 7 . Organiser l'accès aux soins et à la prévention.
- 8 . Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires.
- 9 . Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement.
- 10 . Améliorer la réponse aux urgences médicales.
- 11 . Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication.
- 12 . Mettre en œuvre et évaluer la présente charte.

Approuvée par de nombreux signataires, de la Présidence de la République aux organisations du soin et de l'accompagnement, cette charte s'inscrit dans les orientations des politiques publiques en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les 16 signataires de la charte Romain Jacob en Occitanie :

Assurance Maladie de l'Ariège	Assurance Maladie de l'Aude
Assurance Maladie de l'Aveyron	Assurance Maladie du Gard
Assurance Maladie de la Haute-Garonne	CCSS de la Lozère
Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées	Assurance Maladie des Pyrénées-Orientales
Assurance Maladie du Gers	Assurance Maladie de l'Hérault
Assurance Maladie du Lot	Carsat de Midi-Pyrénées
Assurance Maladie du Tarn	Carsat du Languedoc-Roussillon
Assurance Maladie du Tarn-et-Garonne	Ugecam Occitanie

► LES ACTIONS pour un meilleur accès aux soins des personnes vivant avec un handicap

Afin d'apporter des réponses aux problématiques d'accès à la santé rencontrées par les personnes vivant avec un handicap, les acteurs de santé de la région Occitanie renforcent leur engagement en développant une stratégie d'actions pour améliorer l'accès aux droits et aux soins de ces personnes. Cette démarche vise à leur garantir un accompagnement attentionné et individualisé, le libre choix par la personne des prestations, service et établissement dans le cadre d'un consentement éclairé, ainsi que le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée et de l'intimité des personnes.

Ces principes trouvent leur concrétisation à travers trois niveaux d'action :

- Le développement de partenariats. C'est ainsi qu'une convention a été signée avec APF (France Handicap), CoActis Santé et la CNSA.
- L'installation d'une culture du handicap au sein de l'Assurance Maladie en s'appuyant sur le réseau des Ugecam et en proposant des formations adaptées.
- Le renforcement de l'effectivité des soins, à travers une approche globale des besoins en santé. L'utilisation Handifaction permettra une meilleure évaluation des parcours de soins et ainsi la mise en place des propres actions à chaque territoire.

Ces principes sont complétées localement avec le soutien financier de l'Action Sanitaire et Sociale des caisses avec des aides financières individuelles ponctuelles, des subventions aux associations et à la MDPH.



LE BAROMETRE HANDIFACTION, un outil de mesure pour améliorer l'accès à la santé



Pascal Jacob

"L'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap est un droit commun qui doit être mesuré pour progresser ensemble."

Pascal Jacob, président de l'association Handidactique

Créé par l'association **Handidactique**, le questionnaire de satisfaction Handifaction permet à une personne vivant avec un handicap d'évaluer la qualité des soins qu'elle a reçus en ville ou en établissement de santé.

Les résultats de ce baromètre constituent une source régulière d'informations sur les refus de soins et le renoncement aux soins en fonction des typologies de handicap.

En Occitanie, le baromètre Handifaction indique **un taux de non accès aux soins des personnes en situation de handicap de 17%*** [par rapport à 18% pour la France entière].

* Données du baromètre Handifaction pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

CHIFFRES CLÉS

En France, **7,7 millions de personnes** déclarent une limitation sévère ou une restriction dans les activités quotidiennes en 2021.

Plusieurs approches peuvent être utilisées pour dénombrer les personnes handicapées.

En 2021, on estime en France à 14 % la proportion de personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile qui sont handicapées en mobilisant **deux critères déclaratifs** :

- être fortement restreint pour des raisons de santé dans les activités de la vie quotidienne,
- ou bien être sévèrement limité, que ce soit d'un point de vue sensoriel, physique ou cognitif ⁽¹⁾.



- **Environ 800.000 personnes** bénéficient d'une pension d'invalidité ⁽¹⁾
- **Plus d'un millions de personnes** bénéficient d'une rente d'incapacité permanente ⁽¹⁾
- **Plus d'un million deux cent mille personnes** perçoivent l'Allocation Adulte Handicapée (AAH), dont **cent trente-quatre mille** en Occitanie ⁽²⁾
- **410 000 enfants** bénéficient de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ⁽³⁾
- **4 millions d'aidants** de personnes en situation de handicap ⁽³⁾

⁽¹⁾ DRESS, *Le handicap en chiffres*, édition 2023.

⁽²⁾ Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) Occitanie, *tableau de bord 2023*.

⁽³⁾ Rapport d'évaluation des politiques de Sécurité sociale - Autonomie, édition 2022.

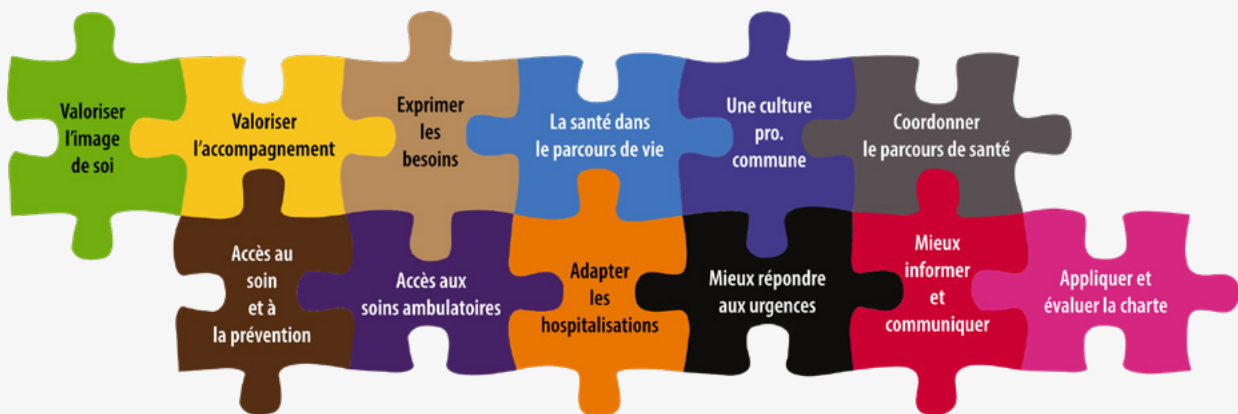
1

LA CHARTE ROMAIN JACOB, le guide éthique de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap

La **charte Romain Jacob** est née de la volonté des personnes vivant avec un handicap d'améliorer leur accès aux soins.

La charte Romain Jacob a été réalisée PAR ET POUR les personnes vivant avec un handicap. Elle a été rédigée en 2014, suite à plusieurs réunions impliquant des personnes vivant avec un handicap, des soignants et des représentants de l'administration, sous l'égide de l'association Handidactique.

Rédigée par et pour des personnes vivant avec un handicap, la charte Romain Jacob repose sur 12 pistes d'amélioration de l'accès aux soins pour les personnes vivant avec un handicap.



Approuvée par de nombreux signataires, de la Présidence de la République aux organisations du soin et de l'accompagnement, cette charte s'inscrit dans les orientations des politiques publiques en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les signataires :

- s'engagent à promouvoir la fédération des acteurs dans chacune des régions pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des PH dans chaque région ;
- s'engagent à promouvoir la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement aux personnes handicapées ;
- soulignent l'urgence actuelle d'une réponse pour satisfaire aux attentes des professionnels qui restent très démunis face au manque de formation, de moyens et de prise en charge des personnes handicapées dans le cadre de leurs soins ;
- conscients des conditions requises pour assurer une prise en charge de qualité, s'engagent à diffuser les initiatives réussies ayant permis d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées en milieu hospitalier, en institution comme en milieu ordinaire.

Cette charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées.

Plusieurs chartes spécialisées dans des domaines précis sont en cours d'écriture, sur le modèle de la charte Romain Jacob : charte des urgences, de la santé bucco-dentaire...

Retrouver la charte Romain Jacob et les chartes spécialisées [sur le site handifaction.fr](http://sur.le.site.handifaction.fr).

2

LE BAROMÈTRE HANFIFACTION, le questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre de la charte Romain Jacob.



Les personnes vivant avec un handicap ou leur proche peuvent témoigner des difficultés rencontrées dans leur parcours de soins et leurs besoins dans ce domaine. En effet, elles peuvent donner leur opinion sur leur dernière visite ou intervention médicale en remplissant un questionnaire en ligne [sur le site handifaction.fr](http://www.handifaction.fr), conçu par l'association Handidactique.

Leurs réponses permettent d'identifier les populations qui ont le plus de difficultés à accéder aux soins et de suivre les évolutions au cours du temps. Elles permettent également de constater si la charte Romain Jacob est respectée.

Depuis 2022, la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) a choisi le baromètre Handifaction comme outil de référence afin de mesurer l'accès

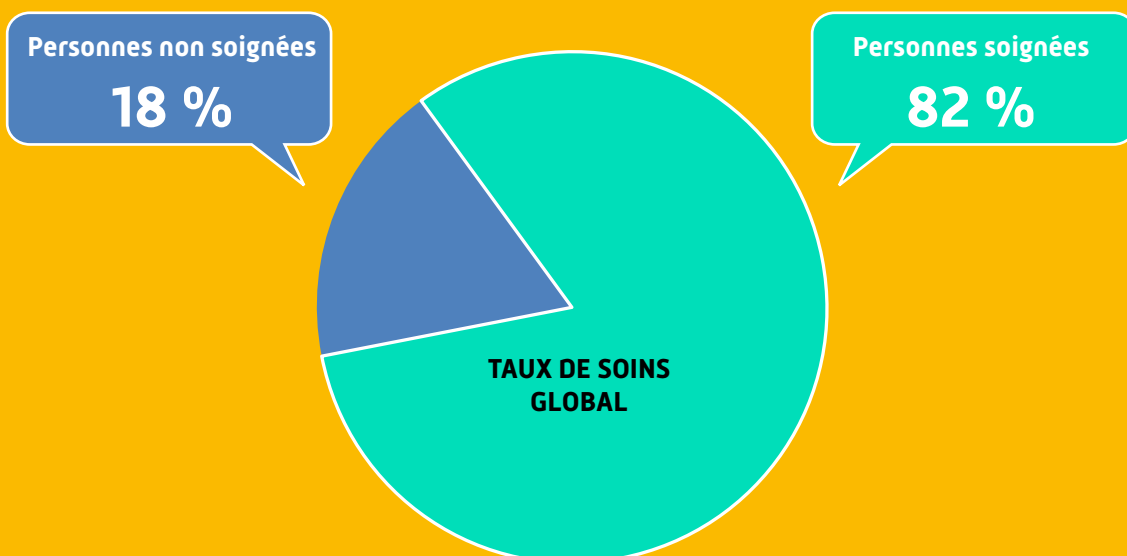
aux soins des personnes vivant avec un handicap, afin de mieux caractériser et objectiver les problématiques d'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap, dans l'objectif de développer des actions ciblées et adaptées sur les différents territoires.

Composé de 17 questions simples et rédigées en langage facile à lire et à comprendre (Falc), le questionnaire Handifaction est destiné à être rempli par le patient (ou par un proche) après chaque soin, que ce soin ait pu être effectué ou non. Les données sont recueillies de manière anonyme.

Cet outil de mesure permet d'améliorer l'accès à la santé de tous en identifiant les problématiques, et permet d'aider les professionnels du soin à mieux soigner les personnes vivant avec un handicap.

Retour sur les résultats Handifaction 2022 (01/01/2022 au 31/12/2022)

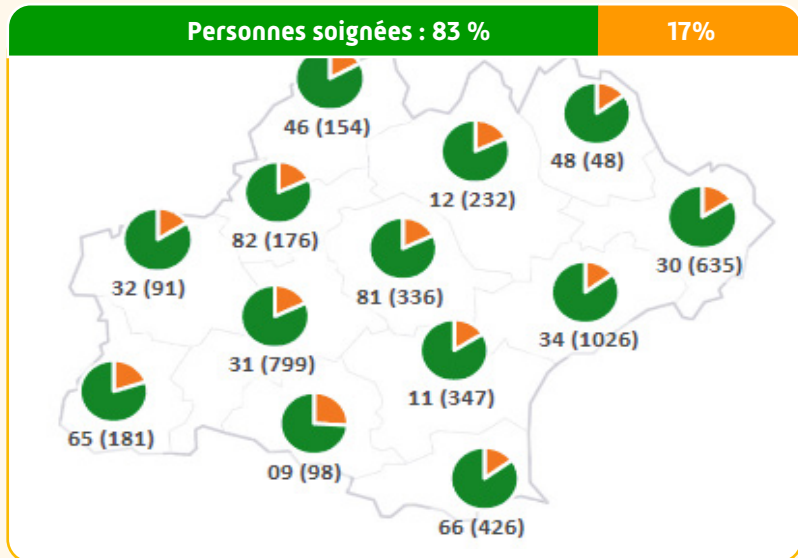
En France, 73 092 personnes ont répondu au questionnaire.



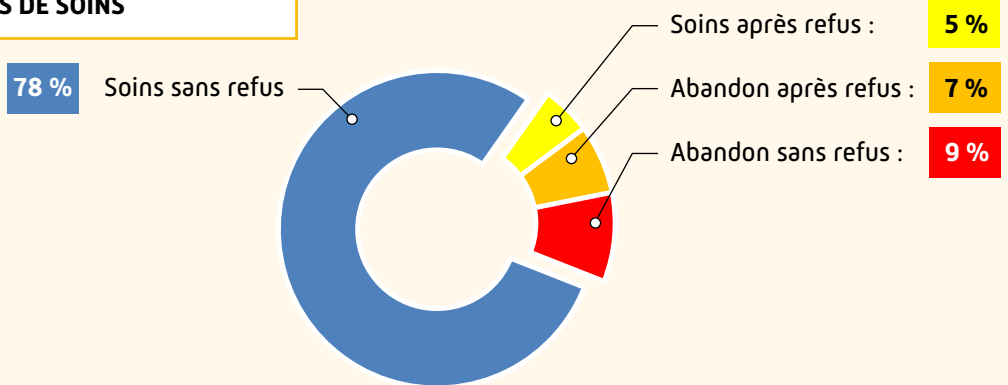
Les résultats complets sont disponibles sur le site www.handifaction.fr.

... en Occitanie, plus de 4 549 réponses en 2022 !

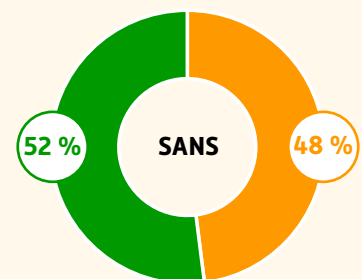
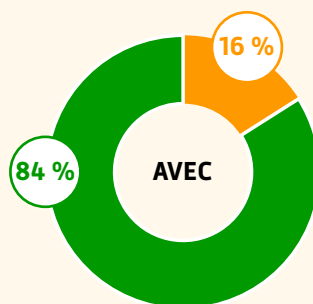
TAUX DE SOINS GLOBAL



PARCOURS DE SOINS

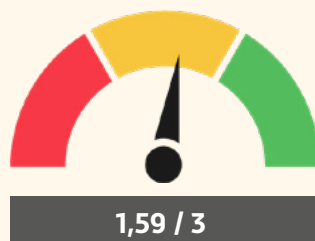


TAUX DE SOINS SELON LA POSSESSION D'UN MÉDECIN TRAITANT

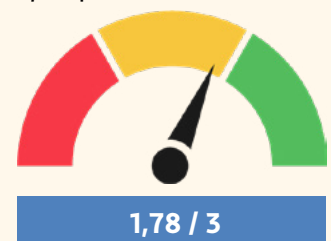


TAUX DE SATISFACTION

Satisfaction de tous les répondants



Satisfaction des personnes ayant pu effectuer leurs soins



3

LES ACTIONS DE L'ASSURANCE MALADIE

Les caisses d'assurance maladie de l'Occitanie s'engagent à garantir une prise en charge respectueuse et de qualité pour l'ensemble de ses assurés, en prenant en compte les spécificités de chacun. Pour y parvenir, elles ont déployé un ensemble d'actions qui s'articulent autour de trois niveaux d'actions clés énoncés dans la charte Romain Jacob.

ASSURANCE MALADIE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES : le guide SAASHA

L'assurance maladie des Pyrénées-Orientales a mis en place le guide SAASHA (*Service d'Accueil des Assurés en Situation de Handicap*) pour proposer un accueil adapté aux personnes en situation de handicap.



Lancée en septembre 2019, l'action SAASHA vise à améliorer l'accueil des assurés malvoyants ou non-voyants au sein de la caisse des Pyrénées-Orientales.

En effet, ces personnes sont confrontées à de nombreux obstacles dans leur vie quotidienne, notamment lorsqu'il s'agit de se rendre dans une administration pour y effectuer des démarches.

L'assurance maladie des Pyrénées-Orientales a donc décidé de mettre en place un guide des bonnes pratiques pour accueillir ces assurés et leur offrir un service adapté à leurs besoins.

Le SAASHA se compose de plusieurs actions concrètes : la mise en place d'un accueil spécifique, la formation des agents d'accueil à la communication et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, ainsi que la mise à disposition d'outils et de moyens adaptés.

Avec cette initiative, la caisse des Pyrénées-Orientales s'engage en faveur de l'égalité d'accès aux soins pour tous. Le SAASHA permet d'assurer un accueil de qualité aux personnes malvoyantes ou non-voyantes, en leur offrant un accompagnement personnalisé et adapté à leur handicap.

ASSURANCE MALADIE DE LA HAUTE-GARONNE : le prix Sandrine RIAUDO

Au titre de la politique d'action sanitaire et sociale de l'Assurance Maladie, le Conseil de la caisse de Haute-Garonne met en place des aides financières individuelles et collectives destinées à réduire les inégalités d'accès aux soins et les situations de précarité qui résultent de la maladie ou du handicap.

C'est dans ce cadre que le Conseil a souhaité mettre en place un dispositif de subvention spécifique pour les associations qui développent des initiatives en faveur des personnes en situation de handicap.

Créé en 2009, le prix Sandrine RIAUDO, du nom d'une assurée haut-garonnaise atteinte de myopathie particulièrement engagée sur ces sujets, récompense chaque année une ou plusieurs associations œuvrant dans ces domaines.

Doté d'un montant total de 25 000 euros, le prix est attribué par un jury réunissant des membres du Conseil, des représentants de la Direction de la CPAM et de la MDPH sur la base des candidatures des associations locales ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt.

Organisée en novembre chaque année au cours de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la cérémonie de remise du prix Sandrine RIAUDO est l'occasion de mettre en valeur les associations locales œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

Depuis sa création, ce sont 23 associations qui ont été récompensées.

ASSURANCE MALADIE DE L'AVEYRON : des aides directes, des accompagnements sur-mesure

L'Assurance Maladie de l'Aveyron développe ses relations avec les associations d'aide aux personnes handicapées au sein de son territoire.

En collaboration avec l'APF-France Handicap, association reconnue d'utilité publique à dimension nationale, l'Assurance Maladie de l'Aveyron participe aux événements associatifs pour faire connaître les dispositifs d'accès aux soins portés par ses services.

Dans cette perspective, la caisse a pu **participer à la braderie organisée par APF France Handicap** : un conseiller MisAS a rencontré 80 personnes ; le dispositif Mission Accompagnement Santé (MisAS) permet un accueil sur-mesure des assurés, notamment des publics les plus vulnérables, afin de faire le point sur leurs droits. Ce bilan fait, les conseillers MisAS oriente les personnes dans le parcours de soin et assure un suivi dans le temps. La caisse de l'Aveyron permet ainsi un accompagnement sécurisant pour les personnes en exprimant le besoin.

Au titre de son action sanitaire et sociale, la caisse de l'Aveyron via ses conseillers, **finance des heures d'intervention humaine auprès de personnes en situation de handicap** : ce sont 80 personnes aidées depuis 2021.

De même, elle aide à l'**achat de matériels "essentiels à la vie" des personnes en situation de handicap**. Il s'agit de matériel nécessaire aux mobilités, comme par exemple des aménagements de véhicule : au total ce sont 14 personnes qui ont bénéficié de ces aides depuis 2021.

Plus conséquentes, les **aides à l'aménagement du logement** ont été accordées à 5 personnes depuis 2020.

La caisse de l'Aveyron entend être plus pertinente dans la délivrance de ses accompagnements et prestations, d'une part, par des actions spécifiques et sur-mesure ; d'autre part, par un accompagnement personnalisé dans la délivrance de ses diverses prestations.

ASSURANCE MALADIE DE L'ARIÈGE : simplification et fluidification des démarches

L'Assurance Maladie de l'Ariège est engagée dans la simplification des démarches administratives en lien avec la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPSH). Nous pouvons noter deux actions :

- Mise en place d'une coordination mensuelle et d'un circuit commun de traitement des dossiers MDPSH entre le service départemental et la Mission Accompagnement Santé (MisAS) de la caisse de l'Ariège. Ce circuit permet :
 - ▶ d'accélérer le traitement des dossiers pour les personnes en situation de handicap,
 - ▶ de détecter les difficultés d'accès aux droits et aux soins et de proposer un accompagnement attentionné [orientation vers un professionnel de santé (médecin traitant, MSP,...)] l'acquisition d'une complémentaire santé solidaire, la réalisation d'un bilan de santé dans un centre d'examen de santé...].
- Participation au pôle ressources handicap-inclusion (PARHI) avec la MDPSH, l'ARS, la MSA, l'Éducation nationale, la CPAM, les PEP et la Caf :
L'objectif de ce pôle ressources est de favoriser l'interconnaissance mutuelle, le traitement des situations individuelles complexes et la mise en place d'actions collectives communes.
 - ▶ L'engagement de la caisse de l'Ariège se traduit par la mise en place d'un accompagnement :
 - ➔ à destination des acteurs du terrain et des proches aidants grâce à des temps de formation et de sensibilisation sur l'ensemble des offres de l'assurance maladie ;
 - ➔ à destination des parents en situation de handicap ayant la charge d'enfants pour leur faciliter l'accès aux droits et aux soins (mise en relation avec le service Mission Accompagnement en Santé).

ASSURANCE MALADIE DU GARD : une MisAS qui accompagne les personnes et les aidants

Soucieuse d'améliorer l'accès aux droits et aux soins des personnes vivant avec un handicap, l'Assurance Maladie du Gard agit depuis plusieurs années afin de mieux prendre en considération les difficultés d'accès spécifiques aux handicaps de toute nature. À travers l'action de sa cellule Mission Accompagnement Santé (MisAS), elle s'attache notamment à déployer des accompagnements adaptés dans le cadre de l'accès, aux soins, aux aides techniques ainsi qu'aux soins d'hygiène.

La MisAS du Gard reconnaît le rôle, l'expertise et les compétences essentiels des personnes et des structures qui accompagnent les personnes en situation de handicap. Dès lors, les aidants et les partenaires sont systématiquement associés aux plans d'accompagnement mis en œuvre :

- qu'il s'agisse de professionnels : département, Arieda (malvoyant), malentendant (Institut Aramav...),
- qu'il s'agisse de proche : famille et accompagnant sont toujours pris en compte dans l'accompagnement.

La MisAS veille aussi au bien-être des aidants, en considérant leur droit au répit :

Concernant le répit des aidants :

- un point sur l'éventuel besoin de soins des aidants est systématiquement réalisé pour toute saisine concernant une personne en situation de handicap ;
- un accompagnement peut être ouvert pour l'aidant (un accompagnement MisAS ou une solution de PEC temporaire de l'assuré peut être engagée) ;
- possibilité d'orientation vers des services spécialisés si un besoin d'aide est exprimé (ex : Conseil départemental, service social Carsat...).

ASSURANCE MALADIE DE L'HÉRAULT : consultations dédiées aux personnes en situation de handicap

L'Assurance Maladie de l'Hérault s'est investie depuis 2021 dans le projet HandiConsult'34 pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. À cet effet, un nouveau mode de rémunération spécifique par séquence de soins selon le niveau de handicap du patient a été élaboré pour les consultations dédiées. Ce financement novateur pourra être généralisé sur l'ensemble du territoire.

Porté par le centre Mutualiste Neurologique PROPARG, le dispositif HandiConsult'34 propose des consultations médicales générales ou spécialisées au sein d'un établissement de santé ou d'une maison de santé, avec un accompagnement spécifique adapté au handicap de la personne :

- matériel et équipement
- accompagnement personnalisé
- temps de consultation allongé
- préparation de la consultation
- prise en compte spécifique de la douleur...

Les professionnels intervenants ont une connaissance et une compétence particulière des différents types de handicap et de leur prise en charge pour la réalisation de soins courants.

Ces dispositifs s'adressent aux enfants et aux adultes en situation de handicap, résidant en établissements médico-sociaux ou vivant à domicile dans l'Hérault et peuvent concerner différents types de handicap. Ils concernent les personnes pour lesquelles la situation de handicap rend non réalisable le recours aux soins dans les conditions habituelles.

Ainsi, l'Assurance Maladie de l'Hérault a pris en charge l'intégralité des soins associés au dispositif de plus de 690 patients en 2022.

Nombre de consultations dédiées :

Année 1 :	930	
Années 2 :	1330	SOIT + 43%

Nombre de patients :

Année 1 :	592 patients	
Année 2 :	690 patients	SOIT +17%

ASSURANCE MALADIE DE L'AUDE :
partenariat avec la MDPH afin de favoriser
l'accès aux droits et l'accès aux soins
des personnes en situation de handicap

Depuis 2022, la caisse de l'Aude a mis en place, en étroite collaboration avec la MDPH, des réunions semestrielles réunissant des professionnels de la MDPH, des représentants des services Misas, Médiation / ASS de la caisse afin :

- de mettre en commun les problématiques,
- d'apporter une gestion commune aux dossiers sensibles ou complexes.

Un partage et une mise en commun des circuits et procédures de travail ont permis de faciliter les démarches des usagers, particulièrement dans l'accompagnement des personnes et l'accès aux soins.

Dans la poursuite de notre collaboration, des séances de d'information / formation réciproques seront mises en place dès septembre 2023 en intégrant également l'ensemble de nos équipes de front office (accueil physique et PFS) afin d'orienter au mieux nos usagers et d'apporter soutien et accompagnement dans leurs démarches.

ASSURANCE MALADIE DES HAUTES-PYRÉNÉES :
sensibilisation prévention / dépistage /
accompagnement aux soins avec les ESAT

La caisse des Hautes-Pyrénées travaille principalement sur l'accès aux soins et aux droits à travers la réalisation d'un projet, mené en partenariat avec la MSA, déclinable sur toutes les structures (ESAT), et transposable sur d'autres publics souffrant d'un handicap. Il comporte 3 Volets :

- Sensibilisation prévention
- Dépistage
- Accompagnement aux soins

L'action a été menée sur un ESAT (celui de Bordères-sur-l'Echez) via l'utilisation d'un camion nommé PREVEN'TIMM, doté de matériel de radiographie et d'un box de consultation (dans lequel le CES 65 réalise des bilans de santé), accessible aux PMR, permettant de déployer des actions de prévention/dépistage/accès aux droits et aux soins sur le territoire.

Deux groupes de 10 personnes ont été reçus à la fois par la MSA (sur une action autour de la santé bucco-dentaire) et par la caisse (accès aux droits et aux soins).

Les participants ont notamment pu libérer leur parole sur l'accès aux soins qui est parfois compliqué pour eux (préjugés de certains professionnels de santé à leur égard et sentiment de rejet en raison de leur handicap).

L'objectif est d'aider les personnes handicapées à devenir pilotes de leur santé.

L'action ayant recueilli la satisfaction tant de la structure que des participants, nous la poursuivrons sur d'autres ESAT.

DRSM :
un soutien sur le ressort
de l'Occitanie

La Direction Régionale du Service Médical Occitanie intervient sur tout le ressort de la région dans le cadre de partenariats et de cellules dédiées à des problématiques. En fonction des situations, les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH) interviennent dans les départements concernés.

En tant qu'employeur, la DRSM s'engage pour une meilleure inclusion aux travers de diverses actions. Par exemple, elle a nommé un référent handicap en mars 2020 qui met en oeuvre un suivi attentif des salariés en situation de handicap : aménagement de poste et entretiens réguliers.

À travers de multiples campagnes, la DRSM sensibilise aux handicaps invisibles, ainsi qu'aux droits des travailleurs reconnus travailleurs handicapés. De même, la DRSM attache une importance particulière aux statuts des salariés proches aidants, en les accompagnant au mieux et en reconnaissant leur droit au répit.

UGE CAM OCCITANIE : plan d'actions accès aux soins et au sport

Depuis 2021, l'Ugecam Occitanie a entrepris à travers un groupe de pilotage "Accès aux soins et au sport" à la mise en place d'actions concrètes dans chaque établissement. Il vise à mettre en œuvre, au sein de chaque établissement selon les spécificités qui lui sont propres, trois axes d'accompagnement :

- Faire de l'accès aux soins et au sport une mission du quotidien des thérapies délivrées dans les établissements et intégrer cet axe à leur projet d'établissement.
- Développer les actions de prévention à destination des personnes en situation de handicap, qu'ils soient jeunes ou à un âge plus avancé.
- Proposer une offre combinant un temps de répit pour les aidants et une rééducation intensive pour les personnes en situation de handicap dans les établissements de soins de suite et de réadaptation.

Le dispositif est assuré par un référent régional et deux référents par établissement. Il s'illustre déjà par la labellisation "Maison Sport Santé" du Centre de Réinsertion Professionnelle (CRIP). Les Maisons Sport-Santé permettent, sur critères, d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport, afin de suivre un programme personnalisé susceptible de vous inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

Le CSMR le Vallespir propose dans le cadre de ce plan d'actions, une sensibilisation des personnes en situation de handicap aux risques de cancer, d'obésité, en utilisant des supports de communication adaptés à leur handicap. Il propose aussi un programme de prévention de l'obésité adapté aux personnes en situation de handicap, incluant des activités physiques et des programmes de nutrition.

L'Ugecam Occitanie entend aussi mettre en place une offre de prévention dédiée aux adolescents et aux jeunes en situation de handicap. De plus, l'Ugecam travaille déjà au renforcement et à la valorisation des offres existantes pour soutenir la santé des aidants.

Par ailleurs, afin de favoriser leurs actions en la matière, l'Ugecam participe à la sensibilisation au handicap des professionnels des collaborateurs de l'Assurance Maladie (CPAM et/ou Carsat : il existe aujourd'hui 5 modules de formation à destination des agents des Missions Accompagnement Santé (MisAS) et de deux modules à destination des agents d'accueil. Deux agents sont formés pour la délivrance de cette sensibilisation en cours de déploiement.

Enfin, l'Ugecam participe au dispositif Handiconsult'34, aux côtés du Centre Mutualiste Neurologique PROPARA et de la caisse de l'Hérault.

LES CARSAT s'engagent en Occitanie auprès des personnes en situation de handicap

Les Carsat sont présentes sur le territoire à travers leur agences retraite, les points d'accueil du service social et leur partenariat avec les espaces France services. Au cours des dernières années, un travail important de rénovation de nos maillages territoriaux a été réalisé et permet de garantir aujourd'hui une accessibilité aux personnes en situation de handicap sur la quasi-totalité de nos points d'accueil permanents.

S'agissant des services en ligne qui constituent désormais un canal privilégié auprès de nos services pour effectuer des demandes administratives, un effort très significatif a été réalisé sur les portails de l'Assurance Retraite et de l'Assurance Maladie. Ce travail, déjà avancé, d'adaptation de notre offre numérique, va se poursuivre et s'amplifier au cours des années à venir.

Par ailleurs, pour accompagner au mieux nos assurés en situation de handicap en amont de leur départ à la retraite, des informations collectives sont régulièrement réalisées auprès des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) pour aider à la bonne compréhension des démarches à accomplir.

Enfin, les Carsat, à travers leur service social, sont amenées à favoriser les parcours en santé des personnes en situation de handicap en lien avec les services de l'Assurance Maladie et les acteurs du champ du handicap et du maintien dans l'emploi. Cela consiste par exemple :

- À accompagner nos assurés dans la reconnaissance d'un handicap en orientant vers les partenaires et en particulier la MDPH pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
- À prévenir la désinsertion professionnelle par l'orientation vers CAP emploi, à faire le lien avec le service de prévention et de santé au travail et à favoriser la mise en place d'actions de remobilisation en activant notamment le dispositif INCLU PRO Handicap.

À PROPOS



GARANTIR L'ACCÈS UNIVERSEL AUX DROITS ET PERMETTRE L'ACCÈS AUX SOINS :
UNE MISSION FONDAMENTALE DE L'ASSURANCE MALADIE

L'Assurance Maladie protège la santé de 60 millions de personnes tout au long de leur vie, pour les soins courants comme pour les pathologies les plus lourdes.

Pour ce faire, elle agit à trois niveaux.

Tout d'abord, elle avance ou rembourse les frais de santé, couvrant en moyenne plus des trois quarts des dépenses de santé en France. Elle lutte aussi contre les dépassements d'honoraires pour que le reste à charge de ses assurés reste, comme aujourd'hui, l'un des plus faibles au monde.

Mais l'Assurance Maladie ne se contente pas de rembourser les soins : alors que de nombreux assurés renoncent à se faire soigner, elle agit pour que tous – et notamment les plus fragiles – puissent accéder aux droits comme aux soins. C'est ainsi qu'elle reçoit chaque année plus d'un million d'assurés en rendez-vous individuel pour les aider à résoudre leurs difficultés ou qu'elle lutte activement contre les déserts médicaux.

Enfin, elle permet à chacun de s'informer à tout moment et œuvre pour simplifier les démarches administratives des assurés comme des professionnels de santé. Un vrai défi quand on doit gérer plus de 300 millions de contacts entrants par an.

C'est pourquoi l'Assurance Maladie ne cesse de développer la palette de ses services : dernier en date, le forum ameli a déjà reçu 6 millions de visites au cours de sa première année d'existence.



L'Ugecam Occitanie gère 22 structures sanitaires et médico-sociales pour un total de 1 200 lits et places.

L'Ugecam Occitanie s'adresse à tous les âges (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) pour des prises en charge sanitaires (médecine, soins de suite polyvalents ou spécialisés, soins palliatifs) et des prises en charge médico-sociales (déficiences motrices, intellectuelles, polyhandicap, troubles de la conduite et du comportement, reconversion et réinsertion professionnelle).

UN ACCÈS AUX SOINS OUVERT À TOUS, SANS DISCRIMINATION

L'Ugecam Occitanie soigne et accompagne les personnes, sans considération sociale, familiale ou financière, et veille à maintenir l'égalité d'accès aux soins et à l'accompagnement pour tous, au cœur des territoires.

UNE LARGE IMPLANTATION EN OCCITANIE

L'Ugecam Occitanie a pour ambition de contribuer à la prise en charge et à l'accompagnement de la personne dans son intégralité, dans toutes ses dimensions : médicale, familiale, sociale, professionnelle... Nous comptons 10 établissements, de Léguevin à Caveirac, en passant par le Boulou, nous intervenons dans une grande partie du ressort de l'Occitanie.

*"Les Carsat Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
sont des organismes de Sécurité sociale à compétence régionale".*

Structures de droit privé exerçant une mission de service public, elles interviennent auprès des actifs, des retraités et des entreprises de la région Occitanie, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

Elles assurent ses missions sous l'égide de deux caisses de tutelle :

- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (l'Assurance Retraite).
- La Caisse nationale de l'assurance maladie (l'Assurance Maladie).

3 MISSIONS AU SERVICE D'UNE GRANDE IDÉE : LA SOLIDARITÉ

Mettre à jour le compte retraite tout au long de la carrière, préparer et verser la retraite des actifs

Pour garantir la retraite, nous tenons à jour un compte individuel pour chaque actif. Cette mise à jour s'effectue à partir du traitement des déclarations annuelles des données sociales (DADS) établies par les employeurs. Nous assurons le service des retraites du régime général au profit des actifs des 5 départements de la région, avec la volonté de rendre à ces publics le service attendu. Proximité, efficacité et rigueur de gestion sont les principes de notre action.

Accompagner les assurés en difficulté

Nous aidons les personnes fragilisées par la maladie, le handicap ou l'accident et mettons en œuvre des réponses sociales adaptées aux besoins des personnes. Nous favorisons le maintien à domicile des personnes fragilisées mais encore autonomes.

Assurer et prévenir les risques professionnels dans les entreprises

Nous contribuons à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Nous avons également pour mission d'assurer les entreprises contre les risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles de leurs salariés.

Retraite*

- 21 agences retraite
- 308 espaces France services

Santé et social*

- 26 771 personnes accompagnées par le service social
- 75 016 entretiens réalisés par le service social

** chiffres 2022*

CONTACTS PRESSE



■ Assurance Maladie

David LOPEZ 07 78 84 47 05

david.lopez@assurance-maladie.fr



■ Ugecam Occitanie

Pierre HUMBLLOT 06 59 36 96 81

pierre.humblot@ugecam.assurance-maladie.fr



■ ARS

Sébastien PAGEAU

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65

sebastien.pageau@ars.sante.fr



■ Carsat L-R

Elodie Spagnuolo 06 47 83 91 75

elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr

■ Carsat M-P

Sandra Belval 06 61 50 51 37

sandra.belval@carsat-mp.fr